

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 mars 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-5948

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant les items suivants :

- 5.1 350-2010 – Amendement au Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509. (Second projet).
- 6.1 349-2010 – Amendement au Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation commerce et service de type local et régional à même l'affectation résidentielle de très faible densité. (Dispense de lecture donnée le 22 février 2010).

et en ajoutant l'item suivant :

- 7.24 Acceptation des plans et estimations pour les travaux de renouvellement de conduites dans la 33^e Rue.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-5949

Séance ordinaire du 22 février 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 359-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser l'usage « service de nettoyage » dans la zone IA-104**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/300, 118^e RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 300, 118^e Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation du porte-à-faux situé le long de la 118^e Rue à 4,43 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 8 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/2900, 120^e RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 2900, 120^e Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation de l'immeuble dont le coin le plus rapproché se situe à 3,09 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/17485, BOULEVARD LACROIX SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 17485, boulevard Lacroix Saint-Georges afin de régulariser l'implantation de l'immeuble situé à 3,13 mètres de la ligne avant sur la 175^e Rue, et à 4,74 mètres de la ligne avant sur la 6^e Avenue alors que la norme prescrite est de 6 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

Madame la conseillère Manon Tousignant se retire des délibérations sur le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5950

Adoption du projet du règlement numéro 363-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 363-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 363-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RE-109**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION N° 10-5950 (suite)

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 mars au 12 avril 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 12 avril 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 363-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5951

Adoption du projet du règlement numéro 364-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 364-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 364-2010** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 mars au 12 avril 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 12 avril 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 364-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5952

Adoption du projet du règlement numéro 365-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 365-2010**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 365-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-504 à même la zone RB-517**, soit et est adopté par ce conseil.

RÉSOLUTION N° 10-5952 (suite)

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 mars 2010 au 12 avril 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 12 avril 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 365-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-5953

Adoption du Règlement numéro 362-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 362-2010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 326 000 \$**, soit adopté par ce Conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 362-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-5954

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par monsieur Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 24 février 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 934 906,89 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 240 986,25 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 175 893,14 \$ pour les chèques couvrant la période du 12 au 24 février 2010.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant se retire des délibérations sur les 3 prochains items pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5955

Accord de principe à une demande de prolongement de services municipaux dans la 172^e Rue par I.D. Développement Inc.

ATTENDU : que le promoteur I.D. Développement inc. demande un prolongement de services municipaux dans la 172^e Rue, d'une longueur de 166 mètres afin d'y construire 13 habitations unifamiliales, et ils désirent que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme et aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection, en date du 18 février 2010, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services, et de mandater la firme Genivar Inc. à préparer les plans, devis et estimations de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte en principe une demande de prolongement des services municipaux formulée par I.D. Développement Inc. dans la 172^e Rue, sur une longueur de 166 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5956

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 172^e Rue par I.D. Développement Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 166 mètres dans la 172^e Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 405 800 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 172^e Rue, dossier G122843 datés du 19 février 2010 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du Ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5957

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec I.D. Développement pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 172^e Rue

ATTENDU : que le promoteur I.D. Développement demande un prolongement des services municipaux dans la 172^e Rue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec I.D. Développement pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 172^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5958

Demande de dérogation mineure pour le 300, 118^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 300, 118^e Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du porte-à-faux situé le long de la 118^e Rue à 4,43 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 8 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 300, 118^e Rue Saint-Georges :

Régulariser l'implantation du porte-à-faux situé le long de la 118^e Rue à 4,43 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 8 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5959

Demande de dérogation mineure pour le 2900, 120^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 2900, 120^e Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de l'immeuble dont le coin le plus rapproché se situe à 3,09 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

RÉSOLUTION N° 10-5959 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 2900, 120^e Rue Saint-Georges :

Régulariser l'implantation de l'immeuble dont le coin le plus rapproché se situe à 3,09 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 15 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5960

Demande de dérogation mineure pour le 17485, boulevard Lacroix Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 17485, boulevard Lacroix Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de l'immeuble situé à 3,13 mètres de la ligne avant sur la 175^e Rue, et à 4,74 mètres de la ligne avant sur la 6^e Avenue alors que la norme prescrite est de 6 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 17485, boulevard Lacroix Saint-Georges :

Régulariser l'implantation de l'immeuble situé à 3,13 mètres de la ligne avant sur la 175^eRue, et à 4,74 mètres de la ligne avant sur la 6^e Avenue alors que la norme prescrite est de 6 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5961

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU : la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation de réaménager l'intersection de la route 271 et de la 30^e Avenue;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'il puisse réaménager l'intersection de la route 271 et de la 30^e Avenue, aux motifs suivants :

RÉSOLUTION N° 10-5961 (suite)

- ▶ ce terrain est de classe 5, sujet à de très graves limitations;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation de zonage;
- ▶ cette demande n'aurait aucune conséquence sur les établissements agricoles existants, puisqu'elle ne génère aucune distance séparatrice ;
- ▶ cette demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité de la communauté agricole puisqu'elle ne vise que des superficies minimales ;
- ▶ le projet est essentiel à la sécurité et origine d'une recommandation du coroner suite à un accident mortel survenu en 2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5962

Refus d'une demande d'amendement pour la zone RB-310

ATTENDU : la demande d'amendement de la zone RB-310 afin de permettre l'aménagement de 13 chambres et l'ajout de 8 logements au 11425, boulevard Lacroix;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas modifier notre réglementation dans cette zone;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le zonage actuel de la zone RB-310 ne soit pas modifié et ce pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'une très petite zone ne comptant que 3 immeubles, les zones adjacentes sont soit publique, soit résidentielle de faible densité;
- la modification demandée rendrait les 2 autres bâtiments de la zone dérogatoires;
- il n'est pas possible de créer une zone pour un seul bâtiment;
- le projet ne s'intègre pas au milieu bâti existant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5963

Autorisation d'aller en appel d'offres pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un service de taxibus sur le territoire de la Ville

ATTENDU : la recommandation du comité de transport collectif à l'effet de procéder à une étude de faisabilité pour l'implantation d'un système de transport collectif de type taxibus sur le territoire de la Ville;

ATTENDU : que ce conseil désire connaître les coûts d'implantation et d'opération d'un système de taxibus sur le territoire de la Ville;

ATTENDU : que l'étude de faisabilité est subventionnée à 50% jusqu'à concurrence de 1\$ par habitant par le ministère des Transports du Québec;

RÉSOLUTION N° 10-5963 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un système de transport collectif de type taxibus sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5964

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption
des taxes foncières et de la taxe d'affaires par l'Association
des familles monoparentales et recomposées La Chaudière

ATTENDU : le rapport préparé par Me Martin Sirois, chef du Contentieux, en date du 23 février 2010, dans lequel il recommande que la Ville s'oppose à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières et de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière, si celle-ci ne répond pas entièrement aux critères prévus par la loi;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires par l'organisme Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière, si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE le Contentieux soit mandaté pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5965

Acceptation d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU : qu'au plan d'immobilisation 2010, un budget est prévu pour l'achat d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation;

ATTENDU : que la SAAQ offre une subvention de 50% jusqu'à 12 500 \$ pour l'achat et l'installation d'un tel système ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec et le Service de police de la Ville de Saint-Georges concernant l'achat d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), lequel projet d'entente est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5966

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par
la Croix-Rouge canadienne – division du Québec

ATTENDU : la demande de La Croix-Rouge canadienne – division du Québec pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 7 mai 2010 de 16 h à 19 h, et en cas de pluie, remise au vendredi 14 mai 2010;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise La Croix-Rouge canadienne Division du Québec à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 7 mai 2010 de 16 h à 19 h, et en cas de pluie remise au vendredi 14 mai 2010, et ce aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

QUE ce conseil autorise la Croix-Rouge canadienne Division du Québec à procéder à une collecte le 7 mai 2010 de 16 h à 19 h à l'intersection de la 107^e Rue (route 204) et de la route 173 conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5967

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par
le Club Inner Wheel de St-Georges

ATTENDU : la demande du Club Inner Wheel de St-Georges pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 21 mai 2010 de 16 h à 19 h à l'intersection de la 90^e Rue et du boulevard Lacroix ;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU : que le Club Inner Wheel de Saint-Georges doit obtenir la permission du ministère des Transports du Québec pour solliciter à l'intersection de la 90^e Rue et boulevard Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Club Inner Wheel de St-Georges à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 21 mai 2010 pour une période de 3 heures maximales, de 16 h à 19 h à l'intersection de la 90^e Rue et du boulevard Lacroix, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5968

Acceptation d'une entente avec le Club Rendez-vous St-Georges

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean M^cCollough, directeur du Secrétariat général et greffier, dans lequel il recommande qu'une entente soit conclue avec le Club Rendez-vous St-Georges pour le versement d'une subvention de 10 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain par le Club Rendez-vous, véhicule qui sera retourné à la Ville si les activités de ski de fond du Club cessaient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente à intervenir avec le Club Rendez-vous St-Georges pour le versement d'une subvention de 10 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain par le Club Rendez-vous, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin se retire des délibérations sur le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5969

Appui à la Fondation Moisson Beauce Inc. et à Moisson Beauce Inc. dans leur demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement

ATTENDU : que Moisson Beauce et sa Fondation sont des organismes à but non-lucratif dont la mission principale consiste à améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent des situations socio-économiques difficiles;

ATTENDU : que Moisson Beauce offre également des services de réinsertion sociale visant à aider les personnes socio-économiquement défavorisées à intégrer le marché du travail;

ATTENDU : que ces deux organismes parents complètent le financement de leur budget d'opération par des activités bénéfiques annuelles et par des contributions du milieu;

ATTENDU : que Moisson Beauce distribue en moyenne annuellement pour environ 2 millions de dollars de denrées alimentaires aux plus démunis, desservant ainsi plus d'une quarantaine d'organisme d'aide répartis dans 7 MRC;

ATTENDU : qu'en raison de ses installations devenues insuffisantes, plus de 200 000 \$ de denrées alimentaires sont perdues annuellement et donc jetées plutôt que redistribuées aux familles nécessiteuses;

ATTENDU : que la Fondation Moisson Beauce et Moisson Beauce désirent mettre à niveau leurs infrastructures pour palier à cette situation et augmenter leur impact positif sur les familles nécessiteuses;

ATTENDU : que ces organismes ne disposent pas des moyens financiers pour faire face à cette situation conjoncturelle;

RÉSOLUTION N° 10-5969 (suite)

ATTENDU : leur demande d'aide adressée au MAMROT via le Fonds conjoncturel de développement;

ATTENDU : que le gouvernement du Québec a adopté une Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;

ATTENDU : que le projet de Moisson Beauce et sa Fondation s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations 8 « Favoriser la participation à la vie collective » et 9 « Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil signifie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, son appui à la demande de Moisson Beauce et sa Fondation et ce pour les motifs invoqués au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5970

Gratuité des 3 terrains de balle molle pour la tenue d'un tournoi organisé par Agropur

ATTENDU : la demande du comité social d'Agropur à l'effet d'obtenir gratuitement les 3 terrains de balle molle pour l'organisation d'un tournoi le 12 juin 2010;

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des Loisirs et de la Culture et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet de fournir aux organisateurs la gratuité des 3 terrains de balle molle pour la tenue d'un tournoi le 12 juin 2010, conditionnellement à ce que 50% des fonds amassés soit remis à la Maison Catherine-de-Longpré, avec un minimum de 810 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de fournir gracieusement les 3 terrains de balle molle au comité social d'Agropur le 12 juin 2010, conditionnellement à ce que 50% des fonds amassés soit remis à la Maison Catherine-de-Longpré, avec un minimum de 810 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5971

Carte d'abonnement à la bibliothèque municipale pour les éducatrices en garderie

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des Loisirs et de la Culture et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet de permettre aux éducatrices en garderie de la Ville de Saint-Georges d'obtenir, au nom de la garderie, une carte d'abonnement gratuite à la bibliothèque municipale leur permettant le prêt de 8 volumes pour enfants (à la fois) et que toutes les autres conditions d'abonnement s'appliquent;

RÉSOLUTION N° 10-5971 (suite)

ATTENDU : que ce projet vise à favoriser la lecture chez les jeunes enfants;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil permet aux éducatrices en garderie de la Ville de Saint-Georges d'obtenir, au nom de la garderie, une carte d'abonnement gratuite à la bibliothèque municipale leur permettant le prêt de 8 volumes pour enfants (à la fois) et que toutes les autres conditions d'abonnement s'appliquent.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin se retire des délibérations sur le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5972

Versement d'une aide financière supplémentaire
au comité des Fêtes de Saint-Georges

ATTENDU : la demande du comité des Fêtes de Saint-Georges à l'effet que la Ville augmente le budget du comité de 12 000 \$ pour l'année 2010 pour leur permettre d'offrir une semaine d'activités supplémentaires dans le cadre du 25^e anniversaire du Tour de Beauce;

ATTENDU : que ce rapport a été discuté au comité général du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention supplémentaire de 12 000 \$ pour l'année 2010 au comité des Fêtes de Saint-Georges pour leur permettre d'offrir une semaine d'activités supplémentaires dans le cadre du 25^e anniversaire du Tour de Beauce.

QUE la somme de 12 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5973

Nomination d'un représentant sur le comité des
admissions du Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : la politique d'admissibilité du Transport adapté entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994;

ATTENDU : qu'à titre d'organisme mandataire, la Ville doit nommer un représentant sur le comité des admissions pour un mandat d'une durée de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Claude Rodrigue à titre de représentant de la Ville sur le comité des admissions du Transport Autonomie Beauce-Etchemins, pour une période de 2 ans et que des sincères remerciements lui soient adressés pour tous les services rendus à la Municipalité au sein de ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5974

Mandat au directeur général adjoint pour l'acquisition de servitudes pour des travaux dans le secteur des 36^e et 37^e Avenues

ATTENDU : les travaux de réaménagement sur le ruisseau Blanc dans le secteur des 36^e et 37^e Avenues, travaux qui seront exécutés par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU : la recommandation à l'effet que la Ville négocie les servitudes auprès de 7 propriétaires pour les travaux de réaménagement sur le ruisseau Blanc dans le secteur des 36^e et 37^e Avenues;

ATTENDU : que ce rapport a été discuté au comité général du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate M. Claude Poulin, directeur général adjoint, à négocier l'acquisition de servitudes auprès de 7 propriétaires pour les travaux de réaménagement sur le ruisseau Blanc dans le secteur des 36^e et 37^e Avenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5975

Demande de restriction concernant une demande de claim au sud de la municipalité

ATTENDU : qu'une demande de claim a été déposée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le secteur sud de la municipalité;

ATTENDU : que cette demande de claim touche le périmètre urbanisé de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'exclure des travaux d'exploration minière les éléments suivants :

- bassin Sartigan, en particulier les aires de nidification et de repos des oiseaux et la prise d'eau de la Municipalité;
- les zones de fortes pentes, d'éboulis et d'érosion, principalement de part et d'autre de la rivière du Loup;
- le terrain cédé à des fins écologiques, près de la rivière du Loup;
- les églises et les écoles;
- les rues, incluant les conduites souterraines d'aqueduc, égout et gaz naturel;
- les cimetières;
- les quartiers résidentiels.

QUE ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'inclure dans les conditions du claim l'obligation de respecter la préservation de la nappe phréatique et des prises d'eau publiques et privées, et que le titulaire du claim s'engage à remettre les lieux en état, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5976

Embauche d'un chef de Division – développement culturel

ATTENDU : la démission de M. Carl Pépin au poste de chef de Division – développement culturel depuis le 23 janvier 2010;

ATTENDU : qu'il y a lieu de combler le poste;

ATTENDU : la recommandation du comité de sélection déposé et discuté au comité général du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Christine Caron à titre de chef de Division – développement culturel.

QUE les conditions de travail de Mme Christine Caron soient celles prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5977

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de renouvellement de conduites dans la 33^e Rue

ATTENDU : que des travaux de renouvellement de conduites sont nécessaires dans la 33^e Rue;

ATTENDU : que la Ville a reçu la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du programme d'aide financière PRECO;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de renouvellement de conduites dans la 33^e Rue au montant total de 496 500 \$, dossier ST-AE-1079-06 daté du 2 mars 2010, préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 23 FÉVRIER 2010

Le greffier dépose les certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 23 février 2010 pour l'approbation du **Règlement numéro 353-2010 décrétant une dépense de 254 000 \$ et un emprunt du même montant pour divers travaux dans le secteur des 120^e Rue, 127^e Rue et route 204**, du **Règlement numéro 354-2010 décrétant une dépense de 113 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 127^e Rue (route 204) du numéro 4505 au numéro 4895** et du **Règlement numéro 355-2010 décrétant une dépense de 38 000 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 126^e Rue**, dans lesquels certificats il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à leur approbation.

CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 3 ET 4 MARS 2010

Le greffier dépose les certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue les 3 et 4 mars 2010 pour l'approbation du **Règlement numéro 357-2010 décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un complexe culturel**, dans lequel certificat il est indiqué que 996 personnes habiles à voter se sont enregistrées; et du **Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée** dans lequel certificat il est indiqué que 951 personnes habiles à voter se sont enregistrées et que la tenue de référendum est nécessaire à l'approbation de ces règlements.

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de février 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de février 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT STAGIAIRE

Un rapport d'embauche d'un étudiant stagiaire en génie civil aux Services techniques pour la période du 3 mai au 13 août 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel temporaire pour le Service des loisirs et de la culture comme moniteurs et monitrices pour la semaine de relâche pour la période du 25 février au 10 mars 2010 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Mesdames les conseillères Manon Tousignant et Irma Quirion donnent des informations concernant une dernière rencontre du comité de revitalisation du centre-ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Madame la conseillère Marie-Ève Dutil demande des informations sur les travaux du ministère des Transports sur la route du Haut-Saint-Jean et sur la publication des noms des membres de citoyens sur les divers comités de la ville; monsieur le conseiller Jean Perron demande des informations sur les travaux de réfection du terrain de baseball au centre sportif Lacroix-Dutil et M. Bernard Gagné pose des questions sur la lettre déposée au conseil par lui et ses frères et sur le projet de complexe culturel.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 51, sur proposition de monsieur le conseiller Jean Perron, appuyé par madame la conseillère Irma Quirion, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier